

Municipalité de la
Commune de Givrins

Préavis n° **36/2025**
au Conseil communal

**Demande d'un crédit de CHF 82'810.90 TTC
destiné à financer les travaux d'entretien du
réseau communal d'assainissement
conformément au PGEE**

Déléguée municipale : Mme Muriel Dauphin

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le réseau d'assainissement communal vise à garantir la gestion et l'évacuation des eaux usées et des eaux claires de l'ensemble de la Commune. Un réseau d'assainissement entretenu permet de limiter des inondations lors de fortes précipitations et garantir la bonne hygiène des concitoyens.

Afin de garantir un entretien efficace du réseau d'assainissement, l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA), recommande le curage d'un collecteur tous les 5 ans et son inspection (passage caméra) tous les 10 ans.

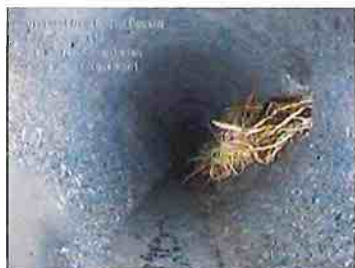
Cet entretien permet de statuer sur l'état des collecteurs et des éventuelles mesures correctives qui s'imposent. Ces dernières peuvent être des travaux soit de réhabilitation directement à l'intérieur des collecteurs, soit de génie-civil à l'extérieur des collecteurs.

La Commune est également responsable de surveiller la présence d'eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement ou même d'éventuels pollution des milieux récepteur par des eaux polluées. A cet effet, la Commune procède à des contrôles de l'état du séparatif pour s'assurer de la conformité des raccordements privés sur son réseau d'assainissement.

Situation actuelle

La Commune procède depuis 2020 à des campagnes annuelles d'entretien selon les recommandations du VSA. Ces campagnes ont permis de libérer des canalisations de dépôts importants et d'identifier des défauts nécessitant des travaux de réhabilitation.

En effet, les collecteurs de la Commune n'ayant pas fait l'office d'un entretien régulier depuis leur mise en place, ils sont atteints de concrétions calcaires, de pénétration de racine et de dégâts structurels, ce qui a été mis en évidence par le tournus d'entretien depuis 2020. Environ 5 tonnes de dépôts sont retirés après chaque campagne d'entretien. Les inspections caméra démontrent la présence d'éléments obstructifs nécessitant des travaux spécifiques pour leur remise en état. Les images ci-dessous sont extraites des vidéos réalisées lors des dernières campagnes d'inspection caméra et représentent une liste non-exhaustive des défauts rencontrés.



(2021_113)



(2021_118)



(2021_141)



(2022_182)



(2022_192)



(2022_197)



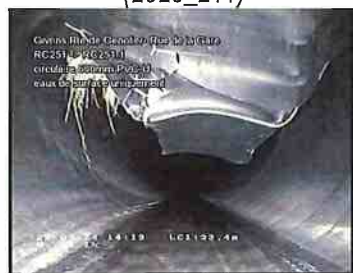
(2023_211)



(2023_237)



(2023_245)



(2024_316)



(2024_345)



(2024_351)

Le budget 2025 soumis au Conseil communal par la Municipalité a été amendé par le Délibérant. La conséquence est une suppression des montants prévus pour garantir la continuité de l'entretien du réseau d'assainissement communal. Le présent préavis est dès lors nécessaire afin que la Municipalité dispose des moyens pour pouvoir réaliser les travaux d'entretien indispensables cette année.

L'absence de travaux d'entretien courant signifierait engager la responsabilité de la Commune à l'égard, par exemple, de riverains qui pourraient être lésés par des dégâts dus à des infrastructures défectueuses.

La réalisation d'un entretien régulier permet également de prévenir d'importantes problématiques qui surviendraient, telles qu'une rupture de conduite, et qui nécessiteraient alors l'engagement en urgence de moyen très importants, ce qui n'est en aucun cas adéquat pour les intérêts communaux.

L'état du réseau communal, documenté par les inspections réalisées ces dernières années, ne permet au surplus pas d'envisager de réaliser un tournus moins fréquent que celui en place sur 5 ans. En effet et par exemple, les dépôts calcaires et les pénétrations de racines, déjà présent en nombre, se développent continuellement et peuvent conduire à une obstruction complète de l'écoulement dans les collecteurs.

Entretien annuel 2025 indispensable

Afin de garantir un entretien efficace du réseau d'assainissement, les travaux suivants sont nécessaires :

1. Curage et inspection caméra de certains collecteurs du secteur d'entretien annuel (voir plan en annexe *Tournées-Curage.pdf*) ;
2. Réhabilitation des collecteurs présentant des défauts impactant le bon écoulement des eaux (voir plan en annexe *Méthodes-Entretien.pdf*) ;
3. Contrôle du séparatif des raccordements privés pour supprimer les sources de pollution dans les milieux récepteurs et l'apport en eaux claires parasites à la station d'épuration (voir plan en annexe *Etat-Séparatif.pdf*) ;
4. Organisation, planification et coordination des travaux. Relevé du cadastre souterrain à l'avancement. Mise à jour du système d'information du territoire (SIT) de la Commune (cf Geoweb de la Commune)

Coût financier

Le budget, annexé au présent préavis, a été établi par notre mandataire, le bureau Bovard & Fritsché SA de Nyon, sur la base d'estimations faites selon les prix usuels du marché. Un appel d'offres sera adressé à 2 ou 3 entreprises selon la nature des travaux, une fois le budget accordé pour ce faire.

A titre de comparaison, les budgets alloués pour ces postes par le Conseil communal ces dernières années s'élèvent à :

- Budget 2022 : 53'615.36 entretien et 72'342.09 honoraires et expertises :
Total : 125'957.45.
- Budget 2023 : 53'615.36 entretien et 72'342.09 honoraires et expertises :
Total : 125'957.45.
- Budget 2024 : 25'000 entretien et 72'600 honoraires et expertises :
Total : 97'600.00.

Le crédit à prévoir pour l'année 2025 peut se résumer de la manière suivante :

1. Curage	16'000.00
2. Inspection caméra	7'600.00
3. Curage sacs de route	2'200.00
4. Levée regards et grilles	5'500.00
5. Réhabilitation des collecteurs	25'000.00
6. Contrôle de l'état du séparatif	18'000.00
7. Honoraires et expertises EC/EU	5'000.00
Total	79'300.00
TVA 8.1 %	6'423.00
Déduction budget alloué par le CC le 27 novembre 2024	- 2'912.10
Total du budget à prévoir TTC	CHF 82'810.90

Conclusions

Les travaux d'entretien du réseau d'assainissement garantissent sa fonctionnalité sur le long terme et minimise les coûts de réhabilitation.

Les travaux de réhabilitation des collecteurs eux visent à garantir la sécurité des écoulements et limiter le risque d'inondation et de pollution.

Le contrôle de l'état du séparatif permet quant à lui d'identifier les mauvais raccordements sur le réseau communal et ainsi limiter les apports en eaux claires parasites ou dans le pire des cas la pollution continue des cours d'eaux.

Les prestations d'ingénieur conseils sont nécessaires à la bonne coordination et planification des différentes tâches d'entretien et de contrôle incombant à la Commune. De plus ces prestations permettent un suivi sur le long terme du réseau d'assainissement et garantir un historique visant à pérenniser sa fonctionnalité et son exploitation.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Givrins

vu le préavis n° 36/2025 concernant le financement des travaux d'entretien du réseau d'assainissement conformément au PGEE,

ouï les rapports des commissions chargées de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,


décide :

1. d'adopter le préavis municipal n° 36/2025 concernant la demande d'un crédit de CHF 82'810.90 destiné au financement des travaux d'entretien du réseau d'assainissement conformément au PGEE ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 82'810.90 TTC destiné au financement des travaux d'entretien du réseau d'assainissement conformément au PGEE ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense par la trésorerie courante communale ;
4. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 24 février 2025 pour être soumis au Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique
Regula Zellweger



Le Secrétaire
Alexandre Good

Annexes : ment.